



**Pôle éducatif du Mont de Vannes**

28, route de Ronchamp  
70270 SAINT-BARTHELEMY

07 66 48 22 65  
[ecole.saint-barthelemy@ac-besancon.fr](mailto:ecole.saint-barthelemy@ac-besancon.fr)

**Procès-verbal du conseil d'école du 13 octobre 2022**

**Début de séance à 18H**

**Présents en présentiel :**

Enseignants :	M. LUKASZCZYK, Mme LOVAT, Mme LEIFFLEN, M. MILLOT, Mme BOUFFETEAU, Mm IATTONI, M. THIETRY
Présidente du SIVU :	Mme COUTHERUT
ATSEM :	Mme PERNOT
Maires ou leur adjoint :	M. DEMANGE, M. MASSON
Représentants des parents d'élèves :	Mme JEANNET, Mme GARREY, Mme DAGNAUD
Agents d'entretien :	Mme GUERRE
Responsable du périscolaire :	Mme SEGOGNE

**Excusés :**

DDEN :	
RASED :	Mme FAUVERGNIER
ATSEM :	Mme BOUVERET
Agents d'entretien :	Mme PETIGIRARD
AESH :	Mme MARTAUX
Représentants des parents d'élèves :	Mme METRAL

**Ordre du jour**

- Informations sur le périscolaire
- Installation, rôle du Conseil d'Ecole et modalité de fonctionnement
- Retour sur le précédent Procès-Verbal et règlement de l'école
- Effectifs de rentrée et équipe pédagogique
- Activités des classes et plan de continuité pédagogique
- Coopérative scolaire
- Sécurité (Incendie et PPMS)

## Informations sur le périscolaire

Le périscolaire travaillera sur le jardin en partenariat avec la MNVS.

En janvier, création d'une fresque.

Un padlet est mis en place pour consulter les activités.

## Installation du Conseil d'Ecole

Rappel de la composition et du rôle du conseil d'école [Article D411-1 du Code de l'éducation](#) ,

- Composition : parents élus, représentants de la municipalité, enseignants, DDEN...
- Rôle :
  - Vote le règlement intérieur de l'école ;
  - Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
  - Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:
    - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
    - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;
    - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
    - d) L'hygiène scolaire;
    - e) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
    - f) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République
  - Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
  - Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
  - Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Le conseil choisit son mode de vote ; personne ne s'oppose à la méthode de la main levée.

Si un parent titulaire ne peut assister au conseil d'école, il doit prévenir lui-même le parent suppléant pour le remplacer.

Le directeur fera parvenir aux parents élus une invitation au moins 8 jours avant le conseil d'école.

Les questions diverses des parents seront remises à l'école au moins 3 jours avant le conseil, ceci afin d'y répondre au mieux.

### Résultats du scrutin des élections de parents d'élèves

171 électeurs inscrits, 102 votants, soit un taux de participation de 59.65 %, 13 bulletins blancs ou nul, 89 suffrages exprimés. La participation est en hausse malgré une baisse de candidats.

Les représentants des parents élus sont donc Mme JEANNEY, Mme GARRET, Mme DAGNAUD et Mme METRAL pour un total de 4 voix au conseil d'école au lieu des 5 prévues.

Un appel au volontariat a été effectué pour trouver une 5<sup>e</sup> voix, un seul parent a répondu ...

### Retour sur le précédent P.V. du conseil d'école du 28/06/2022

Les travaux et les commandes demandés ont été étudiés et sont en cours de traitement. Une partie sera réalisée durant les vacances de la Toussaint.

### L'équipe pédagogique

Pour la classe de TPS/PS : M. LUKASZCZYK (les vendredis), Mme BOUFFETEAU et Mmes BOUVERET et Camille THIRION

Pour la classe de GS/MS : M. MILLOT et Mme PERNOT

Pour la classe de CP/CE1 : Mme LEIFFLEN et Mme MARTAUX (AESH)

Pour la classe de CE2/CM1 : Mme LOVAT et M. THIETRY (les lundis)

Pour la classe de CM1/CM2 : M. THIETRY (les mardis), Mme IATTONI

La maternelle et l'école élémentaire sont maintenues propres grâce à Mme BOUVERET, Mme PERNOT, Mme GUERRE et Mme PETITGIRARD.

### Effectifs de cette rentrée 2022 et répartitions dans les classes

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLE I	TOUTE PETITE SECTION	TPS-PS de M. LUKASZCZYK et Mme Bouffeteau	2
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>2</b>
CYCLE I	PETITE SECTION	TPS-PS de M. LUKASZCZYK et Mme Bouffeteau	14
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>14</b>
CYCLE I	MOYENNE SECTION	MS-GS de M. MILLOT Yannick	11
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>11</b>
CYCLE I	GRANDE SECTION	MS-GS de M. MILLOT Yannick	9
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>9</b>
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	CP-CE1 de Mme LEIFFLEN Cécile	13
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>13</b>
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CP-CE1 de Mme LEIFFLEN Cécile	12
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>12</b>
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE2 CM1A de Mme Sylvie LOVAT	13
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>13</b>
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CE2 CM1A de Mme Sylvie LOVAT	9
		CM1B CM2 de Mme Céline IATTONI	4
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>13</b>
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM1B CM2 de Mme Céline IATTONI	20
		<b>TOTAL DU NIVEAU</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS</b>			<b>107</b>

Il est notable que les effectifs sont restés stables cette année avec un élève en moins cependant trois élèves vont sans doute quitter l'école dans les semaines qui viennent.

### **Inscriptions :**

Pour la rentrée 2023, les inscriptions des PS se feront à la mairie du 3 avril au 31 avril 2023. Dans un deuxième temps, les parents doivent impérativement contacter l'école pour continuer l'inscription.

Un article sera publié dans le journal ainsi que dans le bulletin municipal.

L'inscription des TPS se fera directement à l'école à partir du 31 mai 2023 suivant ces modalités : moins de 23 élèves dans la classe. Ce sont seulement les enfants nés en janvier ou février 2021 et propres.

La classe pourra accueillir un maximum de 6 TPS sur deux fois deux jours ; 3 les lundis-mardis matins et 3 autres les jeudis-vendredis matins. Si moins de 4 inscriptions en TPS, ils pourront venir toutes les matinées. En fonction de la situation sanitaire, une visite de l'école sera organisée : soit les parents devront s'inscrire auprès du directeur ; soit une visite aura lieu un samedi matin avec une réunion d'information et de présentation de la classe fin juin.

### **Règlement intérieur de l'école**

Il est précisé que son projet de rédaction a été transmis à l'avance aux membres du conseil d'école pour avis et modifications.

Le président de conseil d'école rappelle les points essentiels qui ont évolués :

#### **Article 2 - fréquentation et obligation scolaire**

- **A défaut d'une fréquentation régulière** d'un élève de maternelle, après contact avec sa famille, la directrice ou le directeur réunit l'équipe éducative et saisit l'inspectrice de l'éducation nationale ; l'enfant pourra alors être **rayé de la liste des élèves inscrits**.

- Les demandes d'autorisation d'absence pour répondre à **des obligations de caractère exceptionnel** sont à adresser **par écrit** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) sous couvert de la directrice de l'école.

- Chaque absence doit être notifiée à l'enseignant de la classe de l'élève. Une trace écrite doit être fournie (billet d'absence ou mot d'absence). Les absences sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre spécial tenu par l'enseignant.

- La directrice / le directeur est tenu de signaler mensuellement à la DSDEN, les élèves dont l'**assiduité** est **irrégulière**, ayant manqué **sans motif légitime ou réputé valable** au moins quatre ½ journées dans le mois.

- Le directeur d'école peut signaler ces manquements aux services du département dans le cadre d'une **information préoccupante**. Il s'agit d'une mesure de protection de l'enfance destinée à informer le département sur l'existence d'un danger ou risque de danger pour un mineur.

- Les parents des élèves de **tous les cycles** doivent prévenir **systématiquement** l'école en cas d'**absence** de leur enfant par SMS/courriel/mail, ENT ou téléphone de 8h00 à 8h30. Un bulletin d'absence se trouvant dans le cahier de correspondance doit être rempli dès le retour de l'élève à l'école.

#### **Article 8 - sécurité, santé et hygiène**

- Le Pôle éducatif suit les directives du protocole sanitaire des écoles et ses éventuelles évolutions : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Le protocole évolue régulièrement, l'école s'y réfère et s'y adapte.

Le règlement est voté par le conseil à l'unanimité.

### Les activités des classes

Le projet jardin, ses avancements et ses ambitions :

Un des objectifs visés est la labellisation « E3D »

Il s'agit de conduire une approche transversale à l'échelle de l'établissement tout entier, en établissant une continuité entre les enseignements, les actions et projets pédagogiques, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire (consommation d'eau et d'énergie, collecte des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...), tout en s'ouvrant sur l'extérieur, notamment sur le territoire et ses acteurs, par le partenariat.

La démarche « E3D » se conjugue avec l'ensemble des éducations transversales, non seulement l'éducation au développement durable, mais aussi l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation artistique et culturelle, ou encore l'éducation aux médias.

La démarche associe toutes les parties prenantes de l'école ou de l'établissement (administration, enseignants, personnel, élèves, parents d'élèves) et les partenaires, notamment les collectivités territoriales.

L'école sollicite le label auprès des autorités académiques, auprès de la mission académique EDD du rectorat. Une commission académique étudie les demandes de labellisation.

La démarche peut être compatible avec d'autres démarches de labellisation portées par les académies ou des partenaires.

La commune a mis en place un projet partenarial avec la région dont l'école bénéficie d'une partie. La cuve à eau permet d'arroser les jardins des élèves de maternelle en récupérant l'eau de pluie. Un goutte à goutte permettra l'arrosage pendant les vacances scolaires. La MNVS organisera des ateliers pour les maternelles autour du thème du jardin et de l'écologie.



Les enfants du Pôle éducatif et du Périscolaire,  
la Mairie de Saint-Barthélemy vous convient

*le Vendredi 30 septembre 2022 dès 16h30*

à la présentation de leur projet :

*« Cultivons notre jardin ! »*

au Pôle éducatif du Mont de Vannes

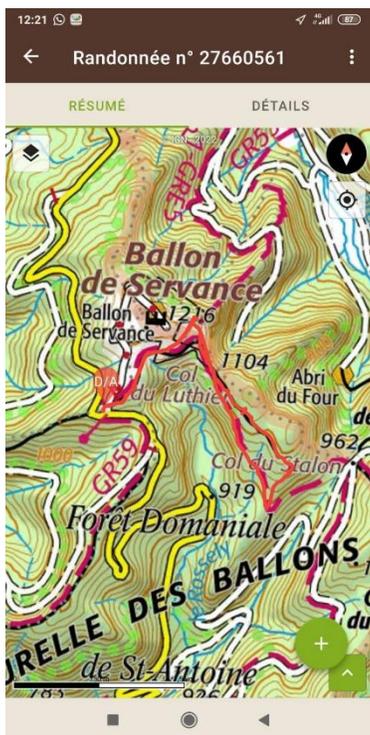
- 28 route de Ronchamp -



- ANIMATIONS ET ATELIERS ENCADRÉS PAR LA MAISON DE LA NATURE DES VOSGES SAÔNOISES -

Réponse souhaitée pour le 23 septembre 2022 au 03 84 20 84 56 - [secretariat@mairiesaintbarthelemy.fr](mailto:secretariat@mairiesaintbarthelemy.fr)

La famille JEANNEY et Mme COUTHERUT ont offert aux classes maternelles des potirons qui ont transformé en soupe par les élèves. Cette séquence permettant de travailler le langage autour de la cuisine. Nous les remercions. Mme BOURQUIN avait offert quelques plants pour les jardins. Nous la remercions également.



Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 participent au module sur la réserve naturelle des Ballons Comtois animé par la MNVS. Ils ont parcouru 8 km. A travers leurs découvertes et leurs ateliers les élèves alimentent leurs objectifs du socle en EDD : La responsabilité de l'individu et du citoyen dans le domaine de la santé, du changement climatique, de la biodiversité et du développement durable.



Les classes de Mmes LEIFFLEN, IATTONI et LOVAT participent à un CROSS interclasses avec les écoles du secteur collège de Melisey et de Faucogney. Cette action est financée par le réseau ECHO.

Les classes maternelles vont recevoir Laurent BERNARD et son animation sur les 5 sens le 21 novembre.

Le spectacle de NOËL d'une valeur de 600 euros sera offert par le SIVU, il aura lieu le 12 décembre à 10h. Les enseignants offriront à chaque élève un livre pour Noël de la collection *LIRE c'est PARTIR*. Cette opération sera en lien avec les objectifs et les ambitions de l'équipe pédagogique d'améliorer l'appétence et les compétences de lecture chez tous les élèves.

Des sapins seront offerts par le SIVU ou la mairie et décorés par les différentes classes de la maternelle et du primaire.

Les CE2-CM recevront le 14 octobre deux illustratrices du festival des mots d'En-vies d'ici.

Toutes les classes se sont inscrites aux spectacles vivants proposés par les JMF : le cycle 1 pour POETINHA le vendredi 26 mai 2023 à 9h30, les CP-CE1 pour REDER NOUHAJ le vendredi 25 novembre 2022 et les CE2-

CM pour BOOM BOOM KIDS le vendredi 6 janvier pour un total d'environ 800 euros soit 7.50 euros par enfants.

Ces spectacles permettent de compléter l'éducation artistique et culturelle (EAC) qui a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture.

L'équipe pédagogique aura pour objectif de proposer un avenant au projet d'école pour cette année. Elle devra s'attarder à dégager des critères de réussite, émettre des ambitions et chercher des leviers pour permettre la réussite des élèves. L'avenant sera présenté au deuxième conseil d'école.

L'année prochaine l'école se trouvera dans le secteur d'évaluation des écoles. Les axes qui devront être étudiés seront l'excellence, le bien-être de tous et l'égalité des chances. Cette phase de travail devra aboutir à un nouveau projet d'école pour 5 ans.

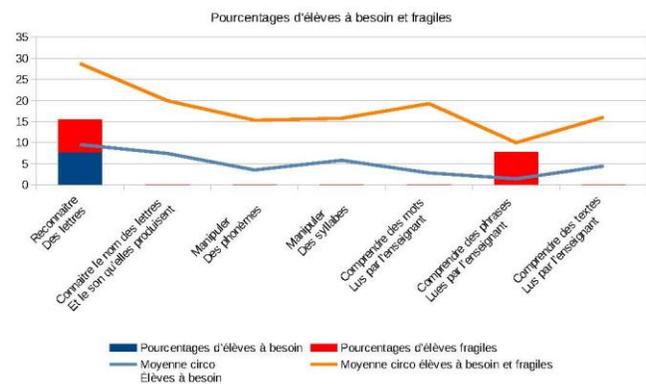
Ce travail peut être approfondi par les concertations de « Notre école, faisons-la ensemble ».

évaluations CP septembre 2022  
- résultats par écoles -

0700937N-ST BARTHELEMY - POLE EDUCATIF

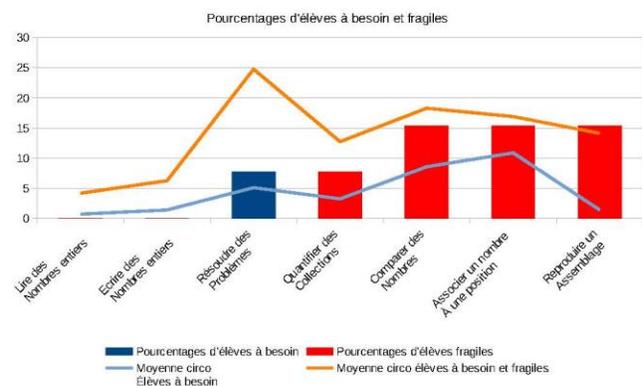
Compétences en français	Pourcentages d'élèves à besoin	Moyenne circo Elèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	Moyenne circo Elèves fragiles
Reconnaitre Des lettres	8 %	9 %	8 %	19 %
Connaitre le nom des lettres Et le son qu'elles produisent	0 %	7 %	0 %	13 %
Manipuler Des phonèmes	0 %	3 %	0 %	12 %
Manipuler Des syllabes	0 %	6 %	0 %	10 %
Comprendre des mots Lus par l'enseignant	0 %	3 %	0 %	16 %
Comprendre des phrases Lues par l'enseignant	0 %	1 %	8 %	9 %
Comprendre des textes Lus par l'enseignant	0 %	4 %	0 %	12 %

Compétences en français début CP septembre



Compétences en mathématiques	Pourcentages d'élèves à besoin	Moyenne circo Elèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	Moyenne circo Elèves fragiles
Lire des Nombres entiers	0 %	1 %	0 %	3 %
Ecrire des Nombres entiers	0 %	1 %	0 %	5 %
Résoudre des Problèmes	8 %	5 %	0 %	20 %
Quantifier des Collections	0 %	3 %	8 %	9 %
Comparer des Nombres	0 %	9 %	15 %	10 %
Associer un nombre À une position	0 %	11 %	15 %	6 %
Reproduire un Assemblage	0 %	1 %	15 %	13 %

Compétences en mathématiques début CP septembre

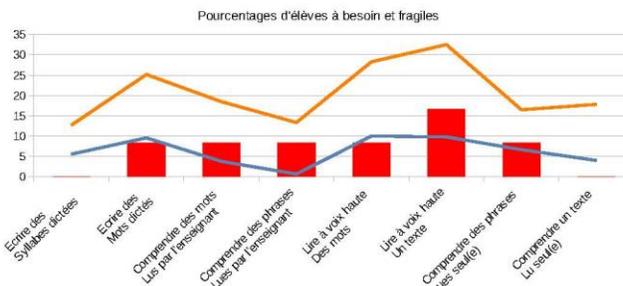


évaluations CE1 septembre 2022  
- résultats par écoles -

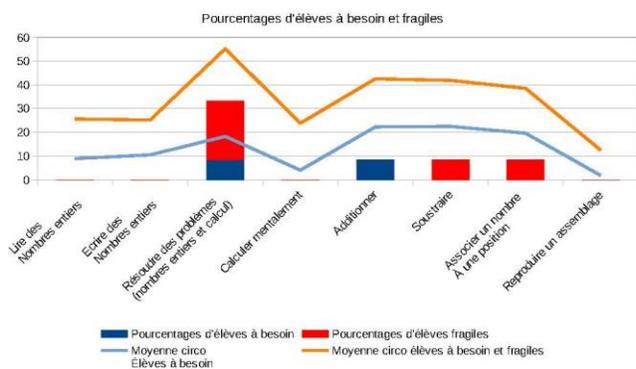
0700937N-ST BARTHELEMY - POLE EDUCATIF

Compétences en français	Pourcentages d'élèves à besoin	Moyenne circo Elèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	Moyenne circo Elèves fragiles
Ecrire des Syllabes dictées	0 %	6 %	0 %	7 %
Ecrire des Mots dictés	0 %	10 %	8 %	16 %
Comprendre des mots Lues par l'enseignant	0 %	4 %	8 %	15 %
Comprendre des phrases Lues par l'enseignant	0 %	1 %	8 %	13 %
Lire à voix haute Des mots	0 %	10 %	8 %	18 %
Lire à voix haute Un texte	0 %	10 %	17 %	23 %
Comprendre des phrases Lues seul(e)	0 %	7 %	8 %	10 %
Comprendre un texte Lu seul(e)	0 %	4 %	0 %	14 %

Compétences en français début CE1 septembre



Compétences en mathématiques début CE1 septembre



Les évaluations nationales de CP et CE1 de début d'année sont bonnes. Le nombre d'élèves en difficulté est inférieur à la moyenne de la circonscription de Luxeuil. Deux objectifs importants se dégagent :

- La lecture à haute voix (fluence)
- Résoudre des problèmes mathématiques



Il convient de :

- maintenir le lien : veiller à assurer un contact régulier avec chaque élève ;
- partager des contenus pédagogiques ;
- assurer l'accompagnement des familles qui le souhaitent.

### **Sécurité / PPMS (Incendie, confinement et intrusion)**

L'école doit procéder à des exercices d'évacuation incendie. Celui du premier trimestre a eu lieu le 29 septembre 2022. Les enfants, avec les personnels de l'école, se sont regroupés soit en maternelle soit en BCD en un temps raisonnable. Tout s'est bien passé.

Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) de l'école avec ses modifications.

Il s'agit des mesures à prendre au sein de l'école en cas de risques majeurs (pollution, séisme, attentat/intrusion) avec confinement des élèves en priorité en fonction des parties de l'école impactées par l'incident.

Rappel : si le PPMS est mis en place, les parents ne doivent pas venir chercher les enfants. Ceux-ci doivent rester confinés à l'école. Ecouter la radio sur les fréquences conventionnées (106.8 pour France Bleu, 104.5 pour France Info ou 89.5 pour France Inter) pour vous tenir informés et savoir quand venir chercher vos enfants.

Notre premier exercice aura lieu le jeudi 20 octobre 2022, sur le thème des risques climatiques, la grêle. Un exercice académique attentat/intrusion sera organisé courant décembre, nous sommes actuellement en attente de précisions.

Il est rappelé que les PV des conseils de notre école sont consultables sur le blog de l'école :

<http://prim-st-barthelemy.ac-besancon.fr/>

Le président du conseil remercie tous les participants pour ce conseil

**Le directeur et les membres du conseil d'école**

Conseil d'école n°1 13/10/2022

**POLE EDUCATIF**

28, route de Ronchamp  
70270 ST BARTHELEMY

~~09 67 49 83 62~~  
~~ecole.saint-barthelemy@ac-besancon.fr~~

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

Thierry

*[Large handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*